



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE LA REUNION

-----  
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 10 JUIN 2016

#### **DELIBERATION N° : 20160610\_5**

**OBJET** : Travaux de réhabilitation des ateliers communaux  
Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

21 JUIN 2016

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents : 29  
Procuration : 7  
Votants : 36  
Abstention : 0  
Exprimés : 36

L'an deux mille seize, le dix juin à dix-sept heures vingt deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

LEBRETON Patrick - LANDRY Christian - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - VIENNE Axel - BATIFOULIER Jocelyne - YEBO Henri Claude - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - KERBIDI Gérald - JAVELLE Blanche Reine - HUET Marie Josée - HUET Henri Claude - COURTOIS Lucette - D'JAFFAR M'ZE Mohamed - BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin - FONTAINE Olivier - FRANCOMME Brigitte - MALET Harry

#### **Représentés**

GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude  
HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda  
LEBON Marie Jo représentée par GERARD Gilberte  
NAZE Jean Denis représenté par PAYET Yannis  
ETHEVE Corine représentée par HUET Marie Josée  
RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin  
PAYET Priscilla représentée par FONTAINE Olivier

#### **Absents**

HOAREAU Jeannick - ASSATI Marie Pierre - GUEZELLO Rosemay

L'élu délégué  
Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Blanche Reine JAVELLE, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



## Séance du **10 juin 2016**

**DÉLIBÉRATION N° :** 20160610\_5

**OBJET :**

**Travaux de  
réhabilitation des  
ateliers communaux  
Approbation du projet  
et du plan de  
financement**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

#### **Le Député-Maire expose :**

Afin d'améliorer les conditions de travail des employés communaux des services soudure et menuiserie, il convient de réhabiliter et de rénover certains équipements. Ces travaux de réhabilitation et de rénovation concernent divers travaux de traitement de l'air et des poussières dans les ateliers ainsi que la mise en sécurité des machines et outils.

#### **1. Nature et montant du projet :**

Il s'agit pour ce projet, de mettre aux normes les ateliers des services soudure et menuiserie afin d'améliorer les conditions de travail des employés communaux.

Les travaux de réhabilitation portent sur les équipements suivants :

- remise en état des unités de traitement de l'air ;
- remise en état des unités de traitement des poussières ;
- réfection des cloisons phoniques des ateliers ;
- remise aux normes des matériels et machines outils ;
- remise en état des circuits électriques.

#### **2. Plan de financement :**

Sur demande de Monsieur le Député-Maire de Saint-Joseph, relayée par Madame la Rapporteuse Générale de la Commission des Finances, de l'Economie Générale et du Contrôle Budgétaire au sein de l'Assemblée Nationale, le Gouvernement a inscrit au budget du Ministère de l'Intérieur, une subvention de 55 000 euros dans le cadre de la Mission – Relations avec les collectivités territoriales/Programme : Concours spécifique et administration / Action : aides exceptionnelles aux collectivités territoriales.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ATELIERS COMMUNAUX DES SERVICES SOUDURE ET MENUISERIE</b>	<b>MONTANT</b>
Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales : Opération n° VR 4310 .....50 % du montant HT	55 000, 00 €
Commune : .....50 % du montant HT + TVA (8,5% du montant total HT de l'opération)	55 000,00 € 9 350,00 €
TOTAL HT	110 000,00 €
<b>TOTAL TTC DE L'OPÉRATION</b>	<b>119 350,00 € TTC</b>

A titre d'information, la commande ne peut être passée (démarrage de l'opération) qu'après notification de mise à disposition par la préfecture des crédits, ou en cas d'urgence et sur demande express, qu'après l'obtention d'un accusé de réception de la demande de subvention.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet de « travaux de réhabilitation des ateliers communaux des services soudure et menuiserie » pour un montant total de 110 000,00 € HT (soit 119 350,00 € TTC) au profit de la Commune de Saint-Joseph ;
- d'approuver le plan de financement de l'opération présentant une participation communale de 64 350,00 TTC ( 55 000,00 € HT + 9 350,00 € de TVA) ;
- d'autoriser le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°5,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

**Présents : 29**

**Représentés : 7**

**Pour : 36**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** le projet de « travaux de réhabilitation des ateliers communaux des services soudure et menuiserie » pour un montant total de 110 000,00 € HT (soit 119 350,00 € TTC) au profit de la Commune de Saint-Joseph.

**Article 2.-** **APPROUVE** le plan de financement de l'opération présentant une participation communale de 64 350,00 TTC ( 55 000,00 € HT + 9 350,00 € de TVA).

<b>TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ATELIERS COMMUNAUX DES SERVICES SOUDURE ET MENUISERIE</b>		Envoyé en préfecture le 21/06/2016 Reçu en préfecture le 21/06/2016 Affiché le <b>MONTANT</b>
Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales : Opération n° VR 4310 .....50 % du montant HT		55 000, 00 €
Commune : .....50 % du montant HT + TVA (8,5% du montant total HT de l'opération)		55 000,00 € 9 350,00 €
TOTAL HT		110 000,00 €
<b>TOTAL TTC DE L'OPÉRATION</b>		<b>119 350,00 € TTC</b>

**Article 3.-** **AUTORISE** le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 4.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué  
Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :  
Et publication ou notification  
Du :

